

Compte rendu de la séance du 14 janvier 2021

Président : BOURREL Marina
Secrétaire : ZAMARA-DIEZ Cybèle

Présents :

Monsieur Justin BOURREL, Madame Marina BOURREL, Madame Alexandra CABEZAS, Monsieur Laurent CHALVET, Madame Gaëlle COLIN, Monsieur Franck CREON, Madame Sylvie ESCUDIER SERIN, Monsieur Olivier PARRET, Madame Stéphanie SABLON, Monsieur Patrick SENEGAS, Madame Cybèle ZAMARA-DIEZ

Absents :

Madame Fatima HURIER, Monsieur Mohamed-Salem KHAIZOURI

Représentés :

Monsieur Philippe MOREREAU par Madame Marina BOURREL, Madame Laurence PESCHARD LEBLOND par Madame Sylvie ESCUDIER SERIN

Ordre du jour:

- 1/ Approbation du compte rendu de la séance du 03/12/2020
- 2/ Décisions modificatives 2 - Budget principal 2020
- 3/ Dépenses exceptionnelles d'investissement avant vote du budget 2021
- 4/ Modernisation des systèmes d'éclairages de l'école - demande de subvention

COMMUNICATION /QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 3-12-2020 (DE 2021 01)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

2/ DECISIONS MODIFICATIVES 2 - BUDGET PRINCIPAL (DE 2021 02)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6411	Personnel titulaire	3562.78	
6413	Personnel non titulaire	-499.81	
64168	Autres emplois d'insertion	-65.53	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	-1845.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	803.58	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	-13.00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	-95.11	
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	-17.71	
6531	Indemnités	-1830.20	
TOTAL :		0.00	0.00

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les réajustements des comptes indiqués ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

3/ DEPENSES EXCEPTIONNELLES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2021 (DE 2021 03)

Madame le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1, modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD).

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 : 147 672 € 83
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 36 918 € 21 (< 25% x 147 672 € 83.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Acquisition terrain :

- parcelle AH 28 8 000 € + 1 312 € de frais de Notaire (art 2111)

Le paiement du solde des travaux de voirie (RD 130 et impasse des Puits) ne pourra être réglé qu'après le vote du budget 2021.

Voirie

- Travaux RD130 pour 36 480 € (art. 2151)

- Travaux impasse les Puits pour 28 834 € (art. 2151)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

4/ MODERNISATION DES SYSTEMES D'ECLAIRAGES DE L'ECOLE - DEMANDE DE SUBVENTION (DE 2021 04)

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante, le projet de moderniser les systèmes d'éclairage de la classe des CP, du dortoir et de la cantine de l'Ecole Albert Camus de Brignac :

L'estimation de la dépense de l'opération, s'élève à : **2 861 € 00 HT**

- Subvention de l'Etat sollicitée : 2 288 € 00

- La dépense prévisionnelle de la collectivité est de : 573 € 00 HT

L'assemblée délibérante,

- accepte le projet pour un montant de 2 861 € 00
- accepte le plan de financement présenté par madame le Maire,
- sollicite la subvention la plus élevée possible de la part de l'Etat,
- s'engage à inscrire la dépense au budget 2021

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNICATION /QUESTIONS DIVERSES

- choix du logo de la CCC - pas d'avis
- calendrier formation CFMEL reçu
- absence de Christine FRANCOIS pour raison médicale - remplacement par Jean MIRALLES
- Carole DOUZIECH demande son ASA pour son enfant de moins de 16 ans - Julie MIRALLES la remplace. A voir pour l'ainé
- Courrier de Cédric SAGNES sur le tractopelle
- signature le 22/01/21 de l'acte d'acquisition de la parcelle AH28
- RDV RD4 le 22/01/21
- proposition de planter un arbre à chaque naissance
- signature acte cession espaces communs lot le Bellevue le 31/01/21